

Interview avec le «père» de l'initiative «Pour un revenu de base inconditionnel»

# Réflexion sur le sens du revenu



«D'utilité publique signifie que nous ne pouvons pas travailler que pour notre poche. Que faisons-nous réellement ici?»

**Matthias Nold** A la tête du groupe Mitte, actif dans la restauration, Daniel Häni est aussi le père de l'initiative qui sera déposée cet automne.

Dans les années 80, Daniel Häni tenait des établissements. Toutefois, son objectif était de négocier des solutions intermédiaires, ce qu'il réussissait régulièrement. Ce fut par exemple le cas avec l'ancienne Banque populaire, dans un ancien grand garage, à la gare qui devait être démolie. Aujourd'hui, il dirige l'entreprise Mitte avec plusieurs entreprises de restauration. Benjamin Hohlmann, son partenaire dans cette affaire, est le directeur de la restauration. Selon Häni, il s'agit d'un «spécialiste absolu en café». En plus de son activité dans la restauration,

« Si un candidat n'est là que pour le job et l'argent, il n'a aucune chance ici... »

Häni est aussi fortement engagé en politique. Il promeut le revenu de base inconditionnel. L'initiative populaire correspondante devrait être déposée en octobre prochain.

**GastroJournal:** «Celui qui ne doit pas, peut» est une de vos maximes. Qu'elle en est le sens dans vos restaurants?

**Daniel Häni:** Premièrement, le fait que chez nous le principe de l'obligation de consommer n'a jamais été appliqué. En 1999, alors que nous venions d'ouvrir, tous pensaient que nous étions fous. En réalité, c'est exactement ce qui constitue la base de notre succès.

Combien de clients ne consomment pas?

Je n'en ai aucune idée. Ce n'est pas ce qui compte, mais que l'on consomme parce que la motivation est différente, à savoir parce qu'on le

veut. Nous voulons aborder l'être humain en tant qu'être humain, non comme consommateur. Je crois qu'il s'agit d'un réel besoin aujourd'hui, surtout dans les villes.

Et comment cette attitude est-elle reprise par le collaborateur?

Elle continue 1:1. C'est l'une des questions principales lors de l'entretien de candidature: savoir pourquoi quelqu'un aimerait travailler chez

« Ils obtiennent un revenu pour se payer le fait de travailler chez nous... »

nous, ce qu'il veut y apprendre et ce qu'il aimerait réaliser. Si un candidat n'est là que pour le job et gagner de l'argent, il n'a aucune chance ici.

C'est pourtant ce qu'ils doivent faire, gagner de l'argent?

Ils obtiennent un revenu afin de pouvoir se payer le fait de travailler chez nous. Au final, le décompte du revenu passe par un taux horaire ou par un revenu mensuel. Mais il saute aux yeux que les collaborateurs ont toujours besoin d'un revenu de base pour pouvoir s'engager chez nous.

Il s'agit donc plutôt de savoir comment on pense?

Exactement. Un autre facteur important est que notre Sàrl soit d'utilité publique.

D'utilité publique?

Cela ne signifie pas pas que nous avons vocation à aider les pauvres. En notre qualité de propriétaires, nous le sommes que de manière nominale. En effet, si un jour nous nous retirons de l'entreprise, nous n'aurons en retour que la part que nous y avons engagée. De plus, nous n'obtenons pas de participation au bénéfice puisque ce dernier reste obligatoirement investi dans l'entreprise.

Vous faites donc des bénéfices avec vos établissements de la restauration?

Oui, clairement. D'utilité publique signifie que nous ne pouvons pas travailler que pour notre poche. Il vaut mieux se concentrer sur des questions telles que: «Que faisons-nous réellement?» Ce qui donne une autre ambiance à l'ensemble de l'entreprise.

Mais le travail doit être accompli. N'y a-t-il pas une contradiction avec ce bénévolat?

L'envie n'est pas un critère! Il s'agit de savoir quel travail on désire vraiment réaliser et pas de savoir si, justement, on en a envie. Lorsqu'on voit le sens du travail, comme quelque chose qui, en ce moment précis est désagréable, ce n'est peut-être ce pas si grave...

Nous voici arrivés au revenu. Comment établiriez-vous le revenu de base sans conditions? Vais-je recevoir 6500 au lieu de 4000?

Vous recevriez toujours 4000 francs, car le revenu de base ne serait pas un revenu supplémentaire, mais il remplacerait celui qui existe par le

« Vous recevriez un revenu de base de 2500 francs et 1500 de rémunération »

même montant. La nouveauté serait que vous recevriez un revenu de base de 2500 francs et 1500 francs de rémunération pour le travail.

Qui lui paie les 2500 francs si je travaille? Mon employeur ou la Confédération?

## Revenu de base inconditionnel



ne peut plus simple:

- La Confédération se charge de l'introduction d'un revenu de base inconditionnel.
- Le revenu de base doit permettre à toute la population de vivre une

Il doit naturellement être transféré via un impôt. En fin de compte, c'est le consommateur qui paiera. Les entrepreneurs ne paient jamais rien, ils ne paient surtout pas d'impôts.

Lorsque je parle avec des entrepreneurs de la restauration, j'entends un son de cloche très différent...

Les entreprises ne paient pas d'impôt. Elles doivent calculer les coûts de leurs impôts dans le prix. C'est pourquoi on parle de coûts de l'impôt. Si elles ne le faisaient pas, elles auraient un trou dans leur caisse à la fin de l'année – et, par conséquent, ne paieraient aucun impôt. C'est par ailleurs la même chose avec les charges sociales.

Et la suite?

Les employeurs et les employés croient qu'ils paient à l'AVS alors qu'à chaque fois, c'est la consommation.

Vous imposeriez donc la consommation pour le revenu de base?

Au départ, il y aurait une étape intermédiaire. Dans la réalité de nos jours, les impôts sont déjà prélevés lors de la consommation. Avec la taxe sur la valeur ajoutée, c'est d'ailleurs démontré de façon transpa-

« De nos jours, les impôts sont déjà prélevés lors de la consommation »

rente. Si donc on paie un revenu de base, il faut pouvoir rétablir l'équilibre, par exemple par un impôt sur le revenu de base. On pourrait le prélever comme on le fait avec les contributions pour l'AVS. Dans les faits, on reviendrait donc au consommateur. L'autre variante serait d'introduire directement un impôt sur la consommation.

Que feront les gens avec le revenu de base?

Ce sera laissé à l'appréciation de chacun. Il n'y a pas d'autre voie vers la liberté que de passer par la liberté de chacun. Pour nous, il est psychologiquement très difficile de comprendre que nous ne pouvons plus déterminer ce que chaque individu fera. Raison pour laquelle la résistance au revenu de base est régulièrement très grande. La mentalité d'esclavagiste est profondément ancrée en nous; nous avons peur d'une perte de pouvoir. Le revenu de base est une nouvelle répartition du pouvoir, par une nouvelle répartition de l'argent. Il s'agit du pouvoir de décider que faire de ma vie. Pour le moins jusqu'à un certain degré, puisqu'il ne s'agit que d'un revenu de base.

Auf Deutsch

Page 2

Organe officiel de GastroSuisse et de ses sections cantonales



## Gares en zone lémanique: pour rassurer les touristes

Strada vient de débiter et pour l'instant, la partie visible de l'opération de harcèlement contre les dealers de rue n'est pas frappante. En revanche, le projet de harceler «durablement» ces derniers et d'«endiguer» ce secteur en pleine expansion est salué par les responsables d'établissements situés dans les zones concernées par le tourisme. Budget de 2 millions de francs à disposition.

## Cours pour les chefs: herbes en montagne



Les séminaires organisés en Valais autour de l'ethnobotaniste François Couplan ont permis à plusieurs volées de chefs romands d'améliorer leurs connaissances des plantes sauvages offrant un potentiel de (re)découverte en cuisine. La randonnée les a amenés sur l'alpage de Corbyre, en-dessus de Crans-Montana, raconte «Le Nouvelliste».

## Tour du lac de la Gruyère: levée d'une opposition

L'Association du sentier du lac de la Gruyère peut continuer ses travaux puisque l'opposition qui la paralysait à Pont-en-Ogoz a été levée. Les travaux se poursuivront dès cet automne.

## Viticulture romande: chômage technique



Suite à l'orage de grêle du 20 juin, le Secrétariat à l'économie et les autorités vaudoises accordent le chômage technique au personnel concerné. De plus, comme en 2005, les viticulteurs et arboriculteurs bénéficieront d'une imposition différée sur la déclaration d'une partie de l'indemnité de l'assurance grêle (50% au maximum). Celle-ci sera reportée d'une année et prise en considération à titre de revenu de l'activité indépendante 2014. En photo, travaux dans les années 1930 à Rieux (Patrimoine Lavaux).

www.revenudebase.ch